

20220426_DL_03

OBJET :

Convention de partenariat
relative à l'Environnement
Numérique de Travail des
Hauts-de-France

Date de convocation :
16 avril 2022

Date de séance :
26 avril 2022

Date d'affichage :
30 mai 2022

Membres en exercice : 46

Membres présents : 26

Membres votants : 32

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement
selon la loi n°2021-1465 du 10
novembre 2021 portant
diverses dispositions de
vigilance sanitaire*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 26 avril à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme Numérique.

Etaient présents :

M. BEAUMONT Joël, M. DEBEUGNY François, M. LEFEBVRE Julien, M. WALIGORA Jean-Luc, M. PENAUD Guy, M. DE JENLIS Hubert, M. VARLET Philippe, Mme DELETRE Margaux, M. DECLE Paul-Éric, Mme LHOMME Brigitte, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. FRION Fabrice, M. JACOB Claude, M. GORRIEZ Jean, Mme LEMAIRE Anna-Maria, M. FOURNIER Jean-Michel, M. DEFRANCE Hervé, M. PAYEN Jean-Dominique, Mme DE WAZIERS Isabelle, M. DE MONCLIN Arnaud, M. BEAUFILS Christian, M. BLOCKLET Patrick, Mme POUPART Patricia, M. FAUVET Frédéric, M. MAROTTE Philippe, M. Alain GEST.

Secrétaire de séance : Mme. DELETRE Margaux

Pouvoirs :

Monsieur HECQUET James donne pouvoir à Monsieur WALIGORA Jean-Luc.
Monsieur DESCHAMPS-DERCHEU Thierry donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE Hervé
Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Madame DELETRE Margaux
Monsieur FOUCAULT Marc donne pouvoir à Monsieur DECLE Paul-Éric
Monsieur PARSIS Laurent donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe
Monsieur DEMARCY Denis donne pouvoir à Monsieur DEBEUGNY François

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la concertation et de la collaboration engagées entre la Région académique, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, les cinq Conseils départementaux, quatre syndicats mixtes du territoire des Hauts-de-France et le Conseil régional des Hauts-de-France. Elle a pour objet de formaliser le partenariat entre les parties prenantes, d'arrêter le cadre permettant de piloter ce projet commun et de définir les modalités de coopération entre les collectivités territoriales, les établissements publics et les autorités académiques en matière de numérique éducatif dans le contexte du déploiement de l'ENT commun à tout le territoire. Ainsi, elle précise le rôle et les responsabilités de chacune des parties.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la Convention constitutive du groupement de commandes adoptée par une délibération n°1 du 13 novembre 2018
- Vu le statut du syndicat mixte Somme Numérique.

DELIBERE

ARTICLE 1 : La Convention de partenariat relative à l'Environnement Numérique de Travail des Hauts-de-France entre la Région académique, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, les cinq Conseils départementaux, quatre syndicats mixtes du territoire des Hauts-de-France et le Conseil Régional des Hauts-de-France est adoptée.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président de Somme Numérique
Certifié que ce document a été

Transmis le **24 MAI 2022**



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité